

# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires, médecins, à l'ensemble du personnel et stagiaires du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 28 janvier 2022**

**OBJET : Obligations et responsabilités quant au port du masque de type N95**

Depuis quelques semaines, nous déployons les [nouvelles mesures de prévention](#) pour les travailleurs de la santé émises par la CNESST le 24 décembre dernier. Ainsi, les essais d'ajustement de la protection respiratoire et les livraisons des masques ont lieu en continu afin d'assurer la sécurité et la bonne protection à l'ensemble de notre personnel, médecins et stagiaires travaillant dans nos installations.

Nous sommes conscients que ces nouvelles directives représentent un changement majeur. Il est tout de même primordial de les appliquer, et ce, afin d'assurer une sécurité accrue face à la COVID-19 pour l'ensemble du personnel visé.

Nous désirons rappeler que ces directives proviennent de la CNESST et que le respect de celles-ci est obligatoire de par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST). L'employeur, de par ses obligations légales en matière de SST, doit faire respecter ces mesures de prévention (art. 51, LSST).

Le travailleur a également des obligations légales individuelles en regard de la LSST, soit :

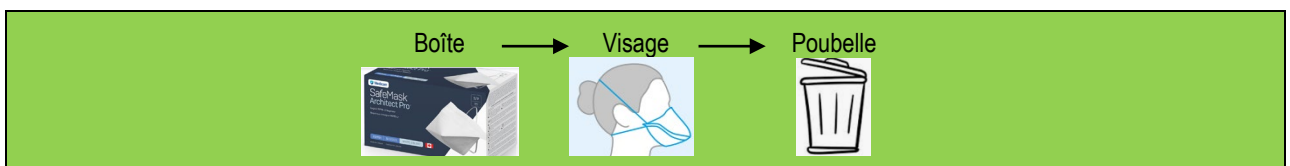
« Le travailleur doit :

- (...) prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique;
- veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité des lieux de travail (...)» (art. 49, LSST).

Les travailleurs visés ont l'obligation d'appliquer les directives émises par la CNESST, tout comme l'employeur se doit de les déployer et de les faire respecter.

#### **RAPPEL**

Le masque de type N95 NE DOIT PAS être réutilisé. Vous devez le JETER après chaque utilisation. Rappelez-vous, la trajectoire que doit suivre un N95 :



Nous vous invitons à consulter la tuile [Port du masque de type N95 en contexte de COVID-19](#), vous y trouverez de l'information importante ainsi que les consignes sur l'utilisation adéquate du N95.

Merci de votre collaboration !

« *Signature autorisée* »

Josée Soucy

Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

*Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général par intérim*

**ANNEXE | Résumé des milieux déployés ou en cours de déploiement**

Milieux déployés	Milieux en cours de déploiement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• GMF</li> <li>• Prélèvements</li> <li>• Services courants</li> <li>• Soins préhospitaliers</li> <li>• CHSLD</li> <li>• CHSLD privés-conventionnés</li> <li>• URFI</li> </ul> <p><b>Milieux hospitaliers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Urgence</li> <li>• Soins intensifs</li> <li>• Chirurgie</li> <li>• Médecine</li> <li>• Psychiatrie et pédopsychiatrie</li> <li>• Cardio-hémato</li> <li>• UME/ pédiatrie</li> <li>• Gastroentérologie</li> <li>• Imagerie médicale</li> <li>• Hémodialyse</li> <li>• UCDG</li> <li>• Bloc opératoire</li> <li>• Chirurgie d'un jour</li> <li>• Unité débordement 5<sup>e</sup> étage HDL</li> <li>• Unité de médecine de jour</li> <li>• Oncologie (CRIC)</li> <li>• Soins palliatifs</li> <li>• Hyperbare</li> <li>• Cliniques de plaies complexes</li> <li>• Cliniques externes</li> <li>• Unité de médecine de jour/oncologie</li> <li>• Médecine nucléaire</li> <li>• Électrophysiologie médicale</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Bronchoscopie</li> <li>• Soins intensifs coronariens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à domicile</li> <li>• Urgence détresse</li> <li>• DPJ (Urgence sociale et équipe code 1-2)</li> <li>• RAC</li> </ul> <p><b>Milieux hospitaliers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les autres départements/services visés</li> </ul>